



Note d'unité n°2017-04 décision du 01 mars 2017

**Portant délégation de signature de la Directrice de l'Unité Opérationnelle du centre bus de Thiais
au Gestionnaire du site de Thiais**

La Directrice de l'Unité Opérationnelle centre bus de Thiais,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2014-79 consentie le 01 janvier 2015 au Directeur du département MRB par le Président-Directeur général de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2015-5026-RH consentie le 01 janvier 2015 à la Directrice de l'unité opérationnelle du Centre Bus de Thiais par le Directeur du département MRB ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à Monsieur Jean-Michel COLLIN, gestionnaire de site du centre bus de Thiais, à l'effet de signer, en son nom, les actes, décisions et documents relatifs aux attributions mentionnées dans la délégation de pouvoir susvisée, et notamment les actes suivants pris pour les besoins de l'activité de l'unité opérationnelle de Thiais :

1.1. – L'établissement et la signature des permis feu.

1.2. – La signature :

- des bordereaux de suivi de déchets industriels
- des bordereaux de suivi de déchets infectieux

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel COLLIN, gestionnaire de site du centre bus de Thiais, de donner délégation à l'effet de signer en son nom tous les actes susvisés dont la signature a été déléguée par la présente décision à :

-Eric PLANTE, responsable maintenance,

A l'effet de signer en son nom les actes visés au 1.1., dont la signature a été déléguée par la présente décision, à :

-Guillaume CHEVALIER, responsable d'atelier,

-Paul PY, responsable de l'équipe Interface.

Article 3

La présente décision annule et remplace la note d'Unité n°2016-5014 du 08 août 2016.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des actes de la RATP*, disponible sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait le 01/03/2017

Directrice du Centre Bus de Thiais

Me Annick ETIENNE-LAURENT